

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Matthieu BIGOT (P.M. CHRETIEN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES, absent), Sophie BÖRNER, Christophe GSELL, Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON.

**Absents non excusés :** Christophe NOURRY

**Secrétaire de séance :** M. JAMMET.

**Divers :**

**JEUNESSE ET PETITE ENFANCE – CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT (LAEP) AU PAVILLON**

DEL20231127\_13

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Absentions :

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre :

*Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 24/11/2023*

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. Chacun est unique dans son identité et sa personnalité. Accepter la différence, c'est reconnaître l'autre dans sa richesse. Le respect des règles sociales, l'écoute, la curiosité, ouvrent sur le monde extérieur. Se connaître, se respecter, crée une confiance mutuelle permettant une relation, une réflexion, un cheminement...

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est un lieu d'accompagnement à la fonction parentale. Il constitue un espace de jeux libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités préétabli.

Il ne s'agit pas d'un « mode de garde » comme les établissements d'accueil du jeune enfant (halte-garderie ou crèches), qui accueillent les enfants et répondent à d'autres conditions de fonctionnement : les LAEP ne sont donc pas soumis aux textes relatifs aux structures d'accueil des jeunes enfants. [...]

**Présentation du contexte :**

La municipalité de Ouistreham a développé de nouveaux liens avec la CAF et mis en place une réflexion globale sur sa politique Enfance et Jeunesse.

Les objectifs du secteur Petite enfance inscrits dans la Convention Territoriale Globale sont les suivants :

- favoriser la diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire de Ouistreham Riva-Bella ;
- aider les familles à pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- accompagner les nouveaux parents par des actions de parentalité ;

La commune développe la mise en réseau de l'ensemble des professionnels œuvrant dans le domaine éducatif, et particulièrement de la petite enfance. Cela passe par la coordination via la Référente famille du centre socioculturel, du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui prend appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels permettant la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Ces partenaires, la conseillère technique territoriale de la CAF du Calvados, la directrice de Pole Education et Culture de la commune, l'Adjointe au Maire en charge de l'éducation et la Conseillère Municipale Déléguée en charge de la Petite Enfance, se sont réunis en décembre dernier afin d'évoquer ensemble le projet et sa faisabilité.

[...] Les pistes de travail évoquées sont l'accueil sur le territoire d'une micro-crèche privée et la création d'un LAEP.

#### Projet de LAEP de Ouistreham :

Les familles seront accueillies dans le local d'animation du RPE appelé « Farandole » situé au Pavillon, qui est déjà aménagé pour recevoir ce type de public. Ce local est mis à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la côte de Nacre qui a la gestion des RPE, mais il n'est pas occupé toute la semaine. [...] Le local sera mis à disposition une matinée par semaine, sur le temps scolaire (fermeture pendant les vacances scolaires), sur les créneaux non utilisés par le RPE, soit le vendredi matin, avec une ouverture au public de 9h30 à 11h30.

Il est nécessaire de disposer d'au moins 2 accueillants par séance, dont au moins un professionnel de la petite enfance ; tous deux doivent être formés à l'écoute (coût de la formation pris en charge par la CAF). De plus, au moins 50 % des accueillants du LAEP doivent être bénéficiaires d'un diplôme d'état dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social. L'équipe des accueillants du LAEP du Pavillon sera composée de la référente famille du centre socioculturel (Educatrice spécialisée), d'une animatrice du service enfance (diplômée CAP petite enfance) et d'un bénévole (titulaire du CAP petite enfance avec une expérience en crèche) pour assurer les remplacements.

[...] deux objectifs majeurs : le renforcement du lien familial et le renforcement du lien social.

<b>Renforcement du lien familial :</b> <b>pour l'enfant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'expression de l'enfant,</li> <li>- jouer avec d'autres enfants et avec l'adulte accompagnant,</li> <li>- susciter la prise d'autonomie,</li> </ul>		<b>Renforcement du lien social :</b> <b>pour l'enfant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à la socialisation</li> <li>- échanger avec d'autres enfants et d'autres adultes</li> </ul>	
<b>pour l'adulte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être avec l'enfant,</li> <li>- découvrir l'enfant autrement,</li> <li>- favoriser, voire libérer sa parole,</li> <li>- valoriser ses compétences parentales (mise en confiance, création de ses propres repères),</li> </ul>		<b>pour l'adulte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rompre l'isolement,</li> <li>- partager les expériences,</li> <li>- appréhender la mixité culturelle et générationnelle,</li> <li>- développer la confiance en soi,</li> <li>- mutualiser les savoir-faire</li> </ul>	
<b>pour l'adulte et l'enfant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à la séparation,</li> <li>- faire médiation (par la parole ou le jeu) entre les enfants et les adultes accompagnants,</li> <li>- dédramatiser et dénouer les situations d'opposition, des différends,</li> <li>- se découvrir autrement.</li> </ul>		<b>pour l'adulte et l'enfant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre l'échange entre tous (enfants, adultes, accueillants, accueillis),</li> <li>- permettre un brassage inter culturel, inter générationnel,</li> <li>- favoriser l'intégration sociale.</li> </ul>	

L'analyse de pratique et/ou la supervision régulière des accueillants sera faite par un professionnel qualifié de l'écoute (psychologue spécialiste de la petite enfance). Annuellement, et plus si nécessaire à sa demande, l'équipe présentera un bilan au comité de direction composé de la directrice en charge du Pôle Education et coordinatrice de la CTG, ainsi que des élus en charge du secteur. Ce temps sera l'occasion d'échanger et de décider ensemble de modifications/améliorations à donner au projet.

En conséquence, au regard de tout l'intérêt qu'il y aurait à développer ce projet, **après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la création d'un LAEP au Pavillon dans les conditions vues ci-avant, avec une ouverture prévue en janvier 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à contracter les partenariats et à solliciter les aides utiles et/ou nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de ce nouveau service ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**

Romain BAILL

Affichée le **30 NOV. 2023**  
Certifiée exécutoire le

